

RÉSOLUTION 25R-09

Demander au conseil d'administration du R.I. de nommer une commission composée de représentants des districts de la zone 8 afin de donner son avis sur le projet pilote de régionalisation en cours

Soumis par : District 9920 (Samoa américaine, îles Cook, Fidji, Polynésie française, Kiribati, Nouvelle Zélande, Tonga et Samoa)

1 ATTENDU QUE le district 9920 fait partie de la zone 8 et qu'il a été intégré au
2 projet pilote lancé par le R.I. incluant 12 pays de la zone, et

3
4 ATTENDU QUE la Commission régionale est constituée en Australie en tant
5 qu'entité publique dont le R.I. est l'unique actionnaire, et
6

7 ATTENDU QUE, dans le cadre de ce projet pilote, les budgets de déplacements
8 des districts ont été réduits ou supprimés, les fonds ayant été réaffectés à la
9 Commission régionale. En raison de problèmes liés au pourvoi des postes
10 régionaux, les responsables de district ont dû continuer à se déplacer pour
11 répondre aux besoins des clubs dans les huit pays où le district compte des clubs
12 et des programmes. Les frais de déplacements du district ont dû être couverts
13 avec les réserves du district et, dans de nombreux cas, uniquement avec des fonds
14 personnels. Si les performances du district sont supérieures à celles de la plupart
15 des autres districts de la zone 8 en matière de croissance des clubs et des effectifs,
16 ses finances sont négativement impactées, et

17
18 ATTENDU QU'il s'agit d'un projet pilote du R.I. dont les avantages sont
19 principalement destinés au R.I. puisque les régions permettront un contrôle plus
20 direct et une réduction des coûts des districts. Le poids du retrait d'une partie des
21 financements du district pèse injustement sur les dirigeants de district,
22 notamment ceux du district 9920 qui couvre une vaste zone géographique, et
23

24 ATTENDU QUE le district 9920 souhaite que son budget déplacements soit
25 rétabli et obtenir la confirmation que le R.I. n'ajoutera pas d'autres frais à ceux
26 déjà assumés par les membres, ce qui désavantagerait encore plus le district
27 9920, et
28

29 ATTENDU QUE le district et ses clubs n'ont pas été consultés sur la structure et
30 la forme de la nouvelle entité du R.I. et souhaitent l'être dans le cadre du nouvel
31 examen, et que le magazine régional *Rotary Down Under* est en train de
32 développer une nouvelle technologie que les membres sont tenus de soutenir
33 financièrement sans que les avantages soient clairement identifiés

1 Le Rotary International demande à son conseil d'administration de nommer une
2 commission composée de représentants des districts de la zone 8 afin de donner
3 son avis sur le projet pilote de régionalisation en cours.

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

4 Cette résolution demande que le conseil d'administration du R.I. nomme une
5 commission composée de représentants de district pour faire part de ses conseils
6 sur les points suivants :

- 7
- 8 1. La constitution de l'entité régionale, et pourquoi elle ne fait pas partie des
9 documents statutaires du R.I.
- 10 2. La nécessité de définir clairement les pouvoirs de perception
- 11 3. Le rôle du magazine *Rotary Down Under* dans le financement d'une
12 nouvelle technologie aux frais des membres, alors qu'il a des réserves et
13 n'est plus l'éditeur traditionnel du magazine rotarien
- 14 4. Le remplacement par des élections des membres du « portfolio Council »
15 sans avoir à désigner un portefeuille, un concept qui entrave la recherche
16 de candidats et qui est incompris par de nombreux membres
- 17 5. Les statuts prévoient une sous-commission pour garantir que tous les pays
18 ont une voix directe et que la région n'est pas dominée par le plus grand
19 pays.

IMPACT FINANCIER

20 Cette résolution pourrait résulter en une augmentation des dépenses pour le R.I.
21 Il existe actuellement un Comité directeur de la zone 8 et une Commission
22 régionale. Ces deux entités sont composées de Rotariens des districts de la zone.

23
24 La création d'une troisième commission aurait pour effet d'augmenter les
25 dépenses du R.I. Les coûts d'une commission correspondent principalement aux
26 dépenses associées aux réunions et au soutien du personnel. Les frais réels liés
27 aux réunions seraient nominaux pour une réunion virtuelle. Le coût d'une
28 réunion en présentiel dépendrait du nombre de membres et couvrirait
29 essentiellement le transport aérien, l'hôtel et les repas. Les coûts indirects relatifs
30 au temps de travail supplémentaire réalisé par le personnel pour aider la
31 commission sont estimés à 34 000 dollars.